



SE-Unsa 31  
19, boulevard Silvio Trentin  
31200 TOULOUSE  
[31@se-unsa.org](mailto:31@se-unsa.org)

Toulouse, le 26 juin 2026

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
DSDEN 31  
75 rue St Roch  
31400 Toulouse

Objet : demande d'audience affectation des AESH

Monsieur le Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale,

Comme chaque fin d'année scolaire, les PIAL procèdent au redéploiement des AESH selon les besoins estimés dans les écoles et établissements. Nous sommes conscient-es que le rattachement administratif des AESH s'effectue au PIAL et non à un établissement ou une école.. Pour autant, nous tenons à renouveler **notre alerte**, déjà exprimée à plusieurs reprises en F3SCT-31 : **l'absence de règles de mobilité communes, concertées et coordonnées entre les acteur-ices des PIAL et leurs co-pilotes génère une illisibilité totale et une inéquité de traitement pour les AESH de Haute-Garonne.** Au SE-Unsa, nous regrettons que les AESH ne constituent pas un corps à part entière de l'Éducation nationale, qui leur permettraient d'avoir de vraies règles de mobilité, pour autant cela ne justifie pas l'absence de tout cadre départemental minimal. Nous vous demandons donc qu'un socle de règles claires, connues et appliquées de manière homogène, soit défini.

Voici quelques exemples de difficultés rencontrées :

- Quand les pilotes redéplient les AESH pour les besoins du service, l'opacité des critères de « choix » (ancienneté ? demande ? volontariat ?) est telle que cela alimente un sentiment d'incompréhension, d'injustice et de manque de considération professionnelle.
- Quand certains pilotes font remplir une fiche de vœux aux AESH en amont des redéploiements, cette pratique plutôt bienveillante et intelligible, offre la possibilité aux volontaires d'être déplacé-es et devrait être étendue.
- Quand les pilotes se permettent une collecte d'informations relatives aux enfants des AESH pour ne pas les affecter dans l'établissement ou l'école de leur enfant, cette pratique interroge. À notre connaissance, aucun texte réglementaire ne prévoit une telle restriction. Elle crée par ailleurs une différence de traitement avec les autres personnels de l'Éducation Nationale qui peuvent exercer dans l'établissement fréquenté par leurs enfants.
- Quand certains pilotes communiquent rapidement sur les affectations et réaffectations des AESH pour que chacun-e puissent s'organiser alors que

d'autres attendent la toute fin d'année scolaire, la nécessité d'harmonisation calendaire sur un département nous semble légitime.

- Quand l'absence de cadre collectif génère parfois de vives tensions (voire de la diffamation) impactant AESH référent-es, coordinateur-ices de PIAL, pilotes, nous nous demandons s'il est utile de s'ajouter ce type de tension entre les personnels de l'Ecole ?

Dans un contexte où les AESH sont confronté-es à des missions toujours plus nombreuses, à des besoins croissants d'accompagnement, à des effectifs insuffisants et à des conditions de travail déjà fortement dégradées, ces dysfonctionnements sont vécus comme une forme de violence institutionnelle supplémentaire. Nombre de collègues expriment le sentiment que les contraintes s'accumulent alors même que les moyens humains et les garanties collectives ne progressent pas.

Chaque année, des collègues quittent leurs fonctions, parfois découragées par ces situations. Et pourtant, ce sont souvent des professionnel-les investi-es, compétent-es et apprécié-es des équipes comme des familles. Dans le contexte actuel de recrutement, pouvons-nous réellement nous permettre de les perdre pour une problématique qui pourrait être largement atténuée par des règles partagées et lisibles ?

C'est en ce sens que nous vous alertons : une harmonisation, un cadre collectif nous semble urgent et indispensable pour l'équité de traitement et une mobilité bienveillante des AESH pour toutes les acteur-ices de l'école inclusive, les élèves et les familles. Une audience nous permettrait de vous faire remonter un état des lieux et vous formuler nos propositions pour réfléchir à des pratiques harmonisées, transparentes et respectueuses des droits des personnels et des élèves que nous accompagnons au quotidien.

Sachant compter sur votre respect du dialogue social, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'expression de notre considération respectueuse.

Lucile Jojou, secrétaire AESH  
Julia Zinutti, secrétaire départementale

pour le SE-Unsa 31

